Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 564

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Malades et rentiers

L'Institut de sociologie de Berne présentait, lors d'une conférence de presse, en septembre 1979, les résultats préliminaires concernant une vaste étude sur les revenus des rentiers. Présentation bâclée; avec des erreurs grossières non admissibles d'un organisme universitaire, un manquement grave, vu les circonstances (situation électorale) et l'importance du sujet sur les plans social et politique. Il y allait en fait aussi de la crédibilité de la recherche en sciences humaines, où les difficultés d'interprétation sont grandes et les utilisations abusives de résultats sont fréquentes (analyse dans DP 514, 532, 536, 537 et 538).

Une étude approfondie sur les revenus des rentiers aurait dû être conduite depuis longtemps. La législation sociale a évolué rapidement, mettant en jeu des montants considérables. Or, de nombreuses décisions ont été prises en méconnaissance des situations économiques fort disparates des rentiers.

Il ne fait aucun doute que la situation économique a une influence sur l'état de santé, sur l'accès aux soins et les modalités de dispensation médico-sociale. En 1966 par exemple, une forte revalorisation des rentes AVS a eu un effet indirect remarquable, mis en évidence par les études hospitalières vaudoises: la «demande» d'hébergement dans les homes de vieillards a baissé fortement. En effet, de nombreuses admissions étaient dues à des causes sociales et financières, et non médicales. Un revenu sûr, pendant la vieillesse, même peu élevé, est favorable à la santé; l'AVS a permis d'éliminer des facteurs de décompensation psychique chez des vieillards qui craignaient de ne plus pouvoir travailler et donc ne plus gagner leur vie, de devoir déménager, de dépendre d'autrui ou des services d'assistance, etc.

Aujourd'hui, la plupart des admissions dans les établissements de personnes âgées sont causées par la maladie ou les handicaps du grand âge. on y entre plus âgé qu'auparavant, le plus souvent dans un état de dépendance médicale. La structure des besoins médico-sociaux a donc été fortement modifiée par un aménagement d'une des branches vieillesse de la sécurité sociale. Cependant, de nombreuses adaptations sont encore nécessaires.

Les inégalités cumulées parmi la population des rentiers maintiennent une part importante d'entre eux dans une situation précaire. Pour le seul domaine de la santé, les cotisations d'assurance maladie pénalisent les économiquement faibles; la franchise qui peut, sur un plan général, avoir des effets utiles, frappe les vieillards, fréquemment malades; le recours aux soins à domicile — sauf dans les communes qui subventionnent ces services infirmiers — n'est guère possible pour les personnes âgées dont les revenus sont faibles, car les caisses-maladie ne remboursent pas ces prestations. D'où des hébergements «abusifs», alors qu'existent des «solutions alternatives» plus humaines et moins coûteuses, etc...

Il faudra se souvenir de ces enjeux capitaux lorsque le travail de l'institut bernois refera parler de lui, notamment à l'occasion du procès que le principal responsable du travail en question intente à ses critiques. Politiquement, le mal est fait, semble-t-il: les sirènes des milieux conservateurs ont trouvé-là une caution «scientifique» pour leur politique de sape de la politique sociale helvétique (menée en particulier sous le signe des économies budgétaires), une caution qu'ils n'osaient probablement pas espérer. Après examen, il ne semble pas que la présentation des résultats définitifs de l'enquête permettra de faire machine arrière avec toute la clarté désirable: les avertissements n'ont pas été entendus et déjà se multiplient dans des travaux universitaires les références à l'enquête bernoise. Le rouleau compresseur est en marche.

A SUIVRE

Tiers monde, côté commerce et côté coopération, devant les Chambres fédérales. Côté commerce, c'est-à-dire côté garantie à l'exportation (DP 561), on gardera en mémoire la souplesse du parti démocrate-chrétien: c'est le coup d'éclat de la proposition Blunschy, tendant à lier l'octroi de la garantie au respect des principes fondamentaux de la politique suisse en matière de développement, et à la clef l'auréole «tiers mondiste»; c'est, quelques jours après, l'alignement sur la position de repli mitonnée de main de maître par le radical Fritz Honegger, court-circuitant la proposition Blunschy, et à la clef l'auréole retrouvée de parti gouvernemental. Côté coopération (reconduite pour trois années supplémentaires, 1650 millions de francs de crédits), on retiendra la déconcertante partialité libérale: pour le débat d'entrée en matière, 22 inscrits, le libéral vaudois Bonnard demande la réduction du temps de parole à cinq minutes par intervenant; la veille, il n'avait pas bronché lors de la discussion sur les crédits militaires, 1550 millions, pour laquelle on prévoyait également 22 députés inscrits. Il y a millions et millions.

* * *

Orell Füssli Publicité vient d'acquérir une participation majoritaire dans l'entreprise d'édition Akeret, à Dielsdorf dans le canton de Zurich. Cette imprimerie édite deux quotidiens régionaux, «Der Zürichbieter» et «Der Zürcher Unterländer» ainsi que des périodiques.